



Habitants  
83 614 362

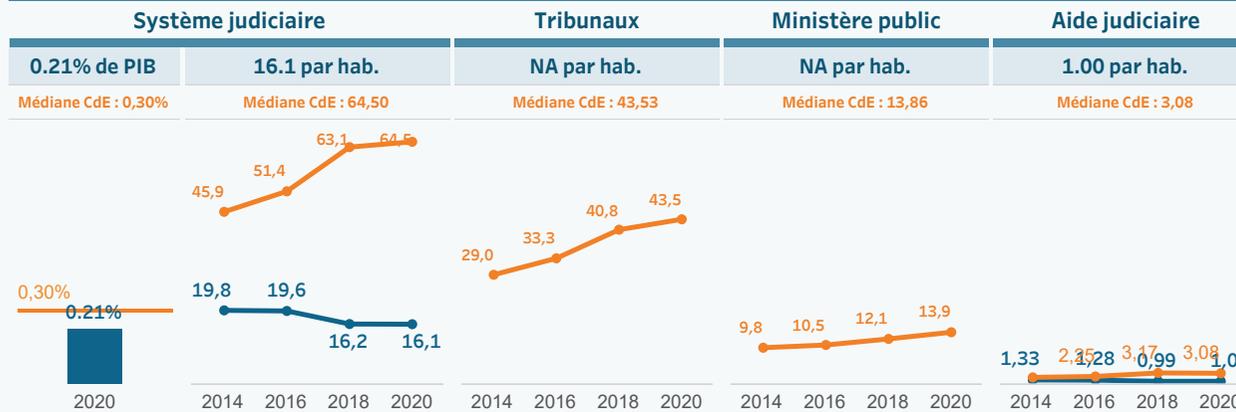


PIB  
7 519 €  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
NA  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté



**Budget :** La Türkiye n'est pas en mesure de séparer le budget des tribunaux de celui du ministère public, de sorte que seul le budget du système judiciaire peut être analysé. Le budget du système judiciaire par habitant est de 16,1€ en 2020 et de 0,21% en pourcentage du PIB, tous deux bien en dessous de la médiane respective du CdE. Toutefois, lors de l'analyse de ces données, il convient de garder à l'esprit que la monnaie nationale (la lire) s'est dépréciée par rapport à l'Euro, passant de 2,84 en 2014 à 9,05 en 2020, et que certains éléments du budget ont en effet augmenté en monnaie nationale.

### Mediation conduite ou renvoyée par le tribunal

En 2020, comme dans le cycle précédent, la Türkiye a communiqué le plus grand nombre d'affaires pénales dans lesquelles les parties ont accepté d'entamer une médiation (258 770) et ont conclu des accords de règlement (219 639). Ces évolutions sont dues aux amendements législatifs qui ont étendu le champ d'application de la médiation à un plus grand nombre d'infractions pénales depuis le dernier cycle.

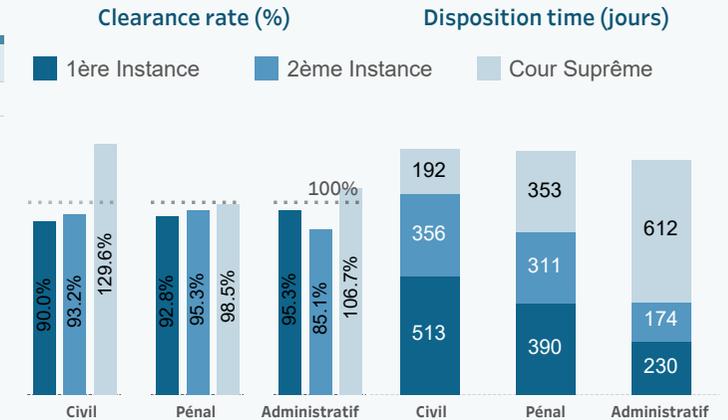
### Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (17,2), de procureurs (8,2) et d'avocats (171,5) pour 100 000 habitants a augmenté bien plus que la moyenne par rapport aux tendances européennes entre 2010 et 2020. Les femmes occupent toujours moins de la moitié des postes de juges (47%) et seulement 15% des postes de procureurs. Cependant, les femmes sont majoritaires parmi les juges de la plus haute instance (61%).

### Les TIC dans le système judiciaire

En ce qui concerne le développement des TIC, le système judiciaire de Türkiye affiche un indice TIC très élevé (9,1), qui continue de se développer. De nombreuses applications ont été développées pour renforcer l'accès à la justice pour ses bénéficiaires, comme le système d'information mobile pour les avocats, le système d'information audiovisuel, la demande d'aide judiciaire en ligne, les ventes électroniques de biens meubles et immeubles faisant l'objet d'une procédure d'exécution.

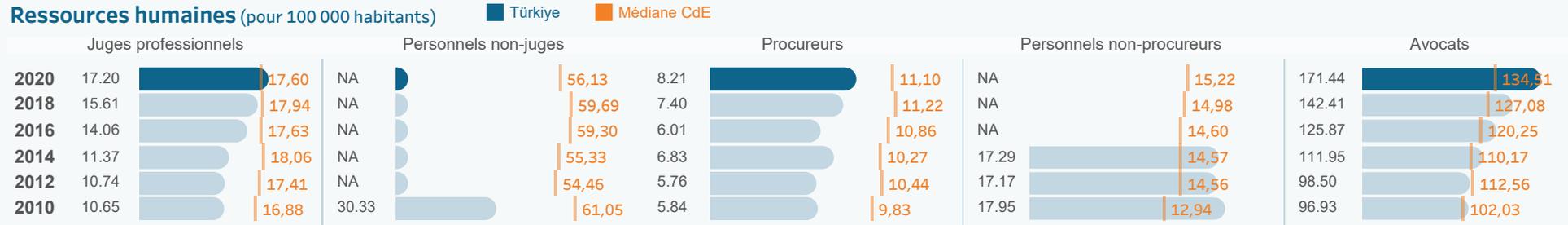
## Efficacité



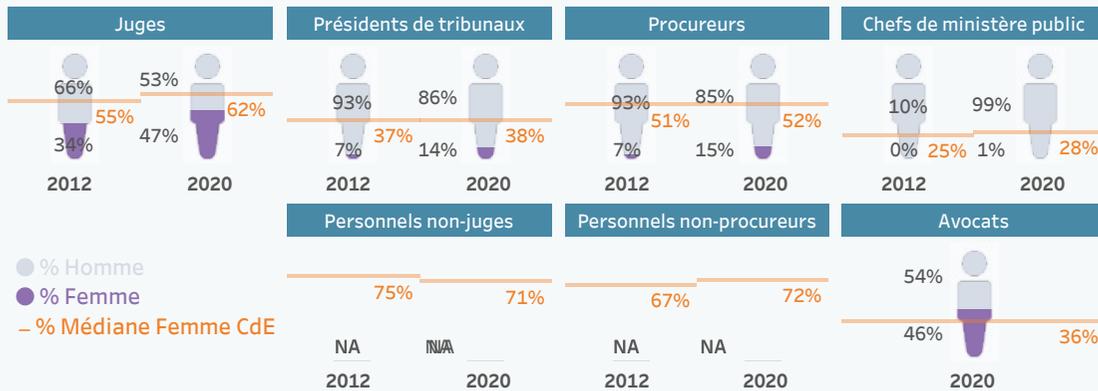
**Efficacité :** En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces en 2ème instance, tout en atteignant des niveaux d'efficacité similaires dans les trois domaines du droit. Plus précisément, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires administratives de 2ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 3ème instance.

En général, l'efficacité des tribunaux a diminué en 2020 par rapport au cycle précédent, en partie à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la Cour suprême a vu son efficacité s'améliorer au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses, ainsi que pénales.

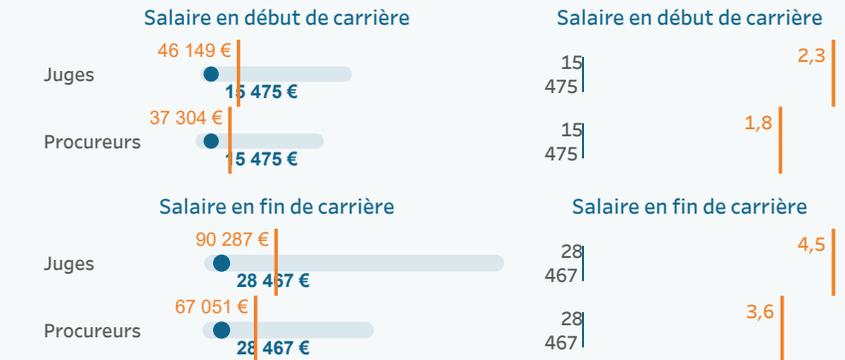
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



## Parité

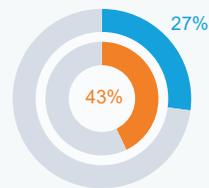


## Salaires bruts absolus



## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

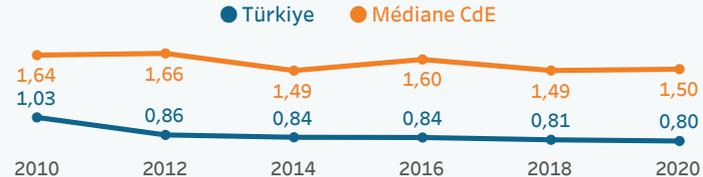


● Tribunaux spécialisés  
● Tribunaux de droit commun  
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Ratio avec le salaire moyen brut annuel
Taux de déploiement	9.05	6,5	
Communication avec les tribunaux	Civil	9.53	6,6
	Pénal	9.17	5,7
	Administratif	8.33	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.94	6,1
	Pénal	9.25	4,1
	Administratif	7.69	5,0
Aide à la décision	Civil	9.03	7,3
	Pénal	9.03	7,3
	Administratif	9.03	7,4

**Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ**

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

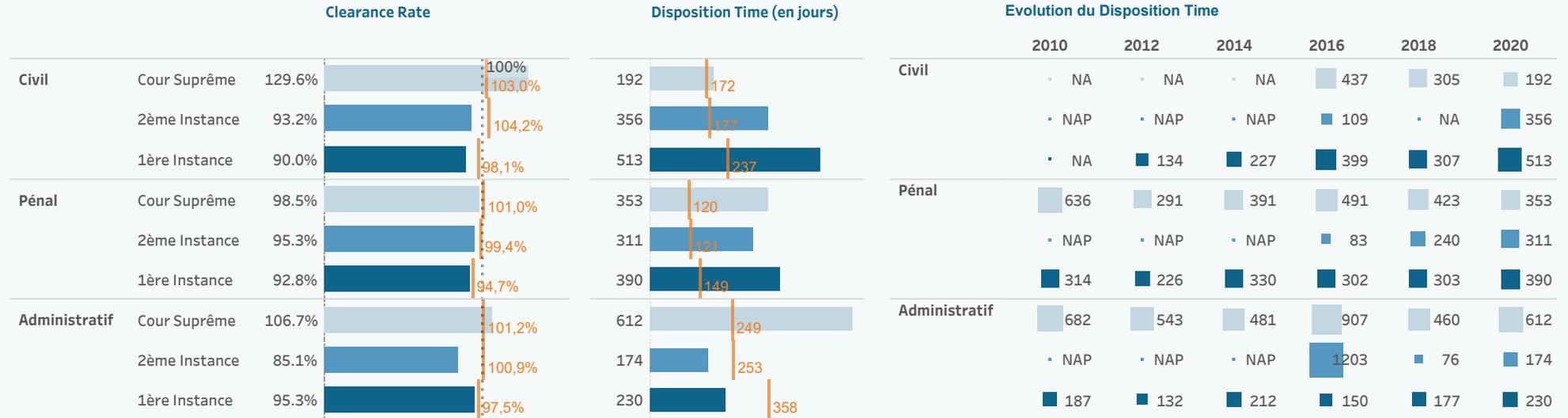
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

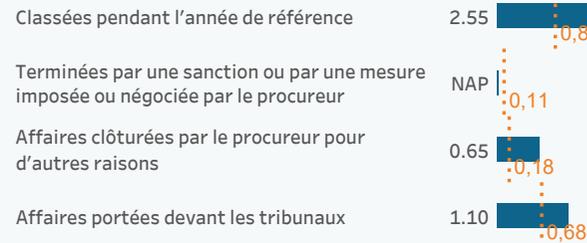


**Ministère public**

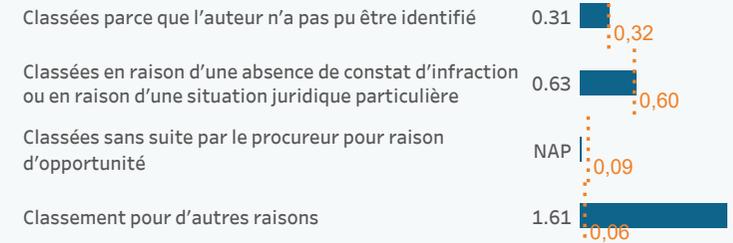
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

**Sites internet relatifs au système judiciaire**

1 - Textes législatifs

[www.adalet.gov.tr](http://www.adalet.gov.tr); [www.mevzuat.adalet.gov.tr](http://www.mevzuat.adalet.gov.tr)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://emsal.danistay.uyap.gov.tr/BilgiBankasiIstemciWeb/>  
<https://karararama.yargitay.gov.tr/YargitayBilgiBankasiIstemciW..>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://magdurbilgi.adalet.gov.tr/>